

*L'ajournement*

l'effort de préparer des réponses devraient savoir que lorsque le secrétaire parlementaire n'a pas le temps de la donner ce sont les Canadiens qui en pâtissent. Quelqu'un doit veiller à ce que l'information puisse se donner en trois minutes.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---